



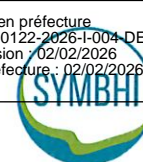
DÉLIBÉRATION N° 2026-I-004

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS HYDRAULIQUES DE L'ISERE (SYMBHI) AU PROFIT DU L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN DE L'ISERE (EPTB ISERE) POUR L'ANNEE 2025

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le quatorze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilles Strappazon, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	
Le Département	Christophe Revil	Présent en visioconférence
Le Département	Cyrille Madinier	Présent en visioconférence
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Présent en visioconférence
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Pouvoir donné à Albert Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent en visioconférence
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Coraline Saurat	Présente en visioconférence
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean Luc Garnier	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Présent
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charléty	
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	



Autres personnes présentes :

M. François BERNIGAUD (CCLG), M. Nicolas PERRIN en visioconférence (GAM).
CLE Drac/Romanche : Marie-Noël BATTISTEL (Présidente), Aurélie CAMPOY (Secrétaire générale).
EPTB Isère : Jean-Charles FRANÇAIS (Directeur).
Agents SYMBHI : Daniel VERDEIL (Directeur), Bertrand JOLY en visioconférence (UT VERCORS), Anne-Sophie DROUET (UT GRESIVAUDAN), Alexia GIROUD (UT Romanche), Agathe GIRIN (UT SUD GRESIVAUDAN), Cédric ROSE (UT VOIRONNAIS), Victor BRUNEL (UT VOIRONNAIS), Mathieu GRENIER (UT DRAC), Damien KUSS (Pôle ouvrages), Sylvain GONIN (Pôle ressources), Sandrine ROGNON (Pôle ressources), Leïla FRANITCH (Pôle ressources).

Excusés :

M. Bernard Perazio (CD38), M. Vincent Fristot (GAM), M. Christian Masnada (GAM), Mme Laura Siefert (GAM), M. Franck Doriol (CCSMV), M. Jean-Louis Soubeyroux (CAPV).



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Par convention en date du 5 mai 2025, le SYMBHI met à disposition de l'EPTB Isère les moyens matériels et administratifs nécessaires à son fonctionnement en contrepartie d'une compensation financière.

La convention indique que la répartition 2025 est la suivante :

	Montants 2025
Locaux	4 213 €
Charges générales de fonctionnement (dont véhicules et informatique)	18 887 €
Mise à disposition de fonctions supports	17 039 €
Total	40 139 €

Au regard des dépenses réelles rattachées à cette contribution en 2025, il est proposé d'actualiser par avenant cette contribution 2025 à hauteur de 23 831 € selon la décomposition ci-dessous.

	Montants 2025
Locaux	234 €
Charges générales de fonctionnement (dont véhicules et informatique)	6 558 €
Mise à disposition de fonctions supports	17 039 €
Total	23 831 €

Les dépenses relatives aux locaux se limitent en 2025 aux frais du mois de décembre pour le bureau de 2 personnes et l'usage des salles de réunion prévus au bénéfice de l'EPTB Isère. Les dépenses des charges générales ont été réévaluées au regard des périodes effectives d'embauche de la cheffe de projet grand cycle de l'eau et des mises à disposition des 2 agents des Départements de l'Isère et de la Savoie.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de moyens du Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) au profit du l'établissement public territorial de bassin de l'Isère (EPTB Isère) pour l'année 2025, ci-annexé,
- D'autoriser sa signature.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 22 janvier 2026.



Le Président,
Gilles Strappazon

